



Grenoble, le 26/05/2020

Eric PIOLLE
Maire de Grenoble

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la ville de Grenoble constate que le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **Lundi 18 mai 2020** contenant toutes les délibérations prises par le conseil au cours de ladite séance a été publié par extrait sur le site internet de la Ville, aujourd'hui, conformément à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales et l'article 7 de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Eric PIOLLE
[Signature]

